ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT POUR LE SECTEUR PUBLIC

Intelligence artificielle pour les maires : décider, dialoguer et encadrer les usages

Le maire arbitre sur des projets d'intelligence artificielle présentés par des prestataires ou portés par les services sans disposer des repères pour trancher. Dans le même temps les habitants s'interrogent sur les caméras les algorithmes de traitement des demandes ou l'usage de leurs données et la parole publique doit être tenue en conseil municipal comme en réunion de quartier. Cette session de trois heures et demie est centrée sur la commune et sur la relation aux habitants. Elle donne des repères de décision pour l'exécutif municipal et prépare la prise de parole devant le conseil les associations et les riverains sur des sujets techniques sensibles.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,50 jour — 3,50 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 580 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Maires adjoints au maire conseillers municipaux délégués et directeurs généraux des services des communes.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer les usages de l'IA dans les services rendus par une commune
- Arbitrer entre les projets proposés selon les moyens communaux
- Encadrer les usages par des règles compréhensibles par les habitants
- Conduire une réunion publique sur un projet numérique contesté
- Associer le conseil municipal et les agents aux décisions prises

03 Programme détaillé

M1 L'IA dans les services de la commune

- Voir où la technologie touche le quotidien des habitants
- Traitement des demandes et des signalements des habitants
- Gestion des équipements communaux et des espaces publics
- Appui aux agents d'accueil et au secrétariat de mairie
- Limites constatées sur les services de proximité
- À retenir : Un service automatisé doit toujours laisser une porte d'entrée humaine pour l'habitant.

M2 Décider et encadrer

- Tenir la décision face aux prestataires et aux services
- Questions à poser avant d'accepter une proposition
- Coût complet et dépendance au fournisseur
- Règles d'usage à fixer pour les agents de la commune
- Association du conseil municipal à la décision
- Cas pratique : Examen d'une proposition de prestataire pour un dispositif communal et préparation de l'arbitrage.

M3 Dialoguer avec les habitants

- Expliquer un choix technique en réunion publique
- Préparation des messages sur un projet contesté
- Réponses aux inquiétudes sur les données et la surveillance
- Formats de concertation adaptés à une commune
- Suivi des engagements pris devant les habitants
- Mise en situation : Réunion publique simulée sur un projet numérique municipal avec des habitants opposés au projet.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 580 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr